

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 31 octobre 2012.

À la séance d'ajournement du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 31 octobre 2012 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Jocelyn Caron (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences : Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)
 Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)
 M. Denis Viel (Repr. Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel
 M. Dominique Robichaud, ing., Service du Génie municipal

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Résolution CM 2012-196 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 31 octobre 2012

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance d'ajournement à compter de 19h30.

Adoptée.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2012-197 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 31 octobre 2012

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Parc régional de Val-d'Irène – Appel d'offres pour la vente de terrains – Résultats et suivi
3. TNO : réalisation de travaux routiers
4. Levée de la séance

Adoptée.

2. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE – APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE TERRAINS – RÉSULTATS ET SUIVI

Résolution CM 2012-198 concernant la vente des terrains sur la rue de la Congère au Parc régional de Val-d'Irène

Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres pour procéder à la vente de 6 terrains sur la rue de la Congère au Parc régional de Val-d'Irène;

Considérant qu'à la date limite d'appel d'offres du 25 octobre, la MRC n'a reçu aucune soumission;

Considérant que trois autres terrains sont aussi disponibles pour la vente sur la rue de la Congère.

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. De procéder à la vente par appel d'offres public des trois terrains de la rue de la Congère contigus à la pente no 10 du Parc régional de Val-d'Irène, soit les lots 5 037 156, 5 037 157 et 5 037 158. Les conditions de l'appel d'offres seront déterminées ultérieurement;
2. De réserver trois terrains (à déterminer) pour la construction éventuelle de trois chalets d'hébergement dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène et de procéder à la mise en vente des trois

036

autres terrains disponibles dans la rue du verglas et de la Congère. Les terrains mis en vente et les conditions de vente seront déterminées ultérieurement.

Adoptée.

3. TNO : RÉALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS

Résolution CM 2012-199 concernant la réalisation de travaux de creusage de fossés sur le TNO de Routhierville

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le creusage de 3 km de fossé sur le rang A de Routhierville;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée dans le cadre de cet appels d'offres, à savoir les Entreprises Georges Valois & Fils Inc. de Causapsal pour un montant de 21 557.81 \$ (6.25 \$/km).

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'accepter la seule soumission conforme reçue pour la réalisation des travaux de creusage de fossé sur le rang A de Routhierville sur 3 km, soit les Entreprises Georges Valois & Fils Inc. au montant de 21 557.81 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Résolution CM 2012-200 concernant l'adjudication d'un contrat pour le creusage de fossés dans la Seigneurie du lac Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le creusage de 6 km de fossés dans le TNO de la Seigneurie du lac Matapédia

Considérant que les soumissions suivantes ont été déposées dans le cadre dudit appel d'offres :

- | | |
|---|---------------------------|
| • Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. d'Amqui : | 33 595.70 \$ (4.87 \$/km) |
| • Transport Martin Alain Inc. de Sayabec : | 43 460.55 \$ (6.30 \$/km) |
| • Les Entreprises Léopold Bouchard & Fils Inc. de Lac-au-Saumon : | 49 669.20 \$ (7.20 \$/km) |
| • Les Entreprises Georges Valois & Fils Inc. de Causapsal : | 51 738.75 \$ (7.50 \$/km) |

En conséquence, sur une recommandation de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'accepter la plus basse soumission reçue, à savoir celle des Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. au montant de 33 595.70 \$ taxes incluses.

Adoptée.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2012-201 concernant la levée de la séance d'ajournement

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de lever la séance à 19h55.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint